

Rapport du jury

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)

Session 2023

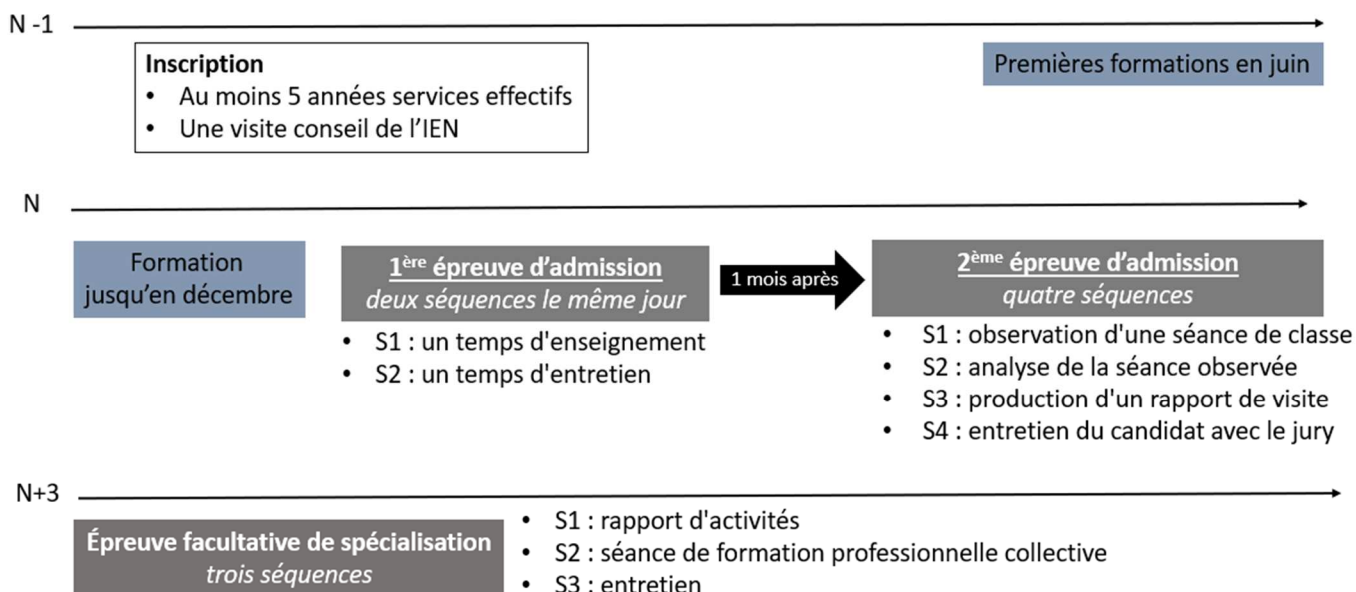
Références réglementaires

- Décret du 2021-548 du 4 mai 2021
- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du CAFIPEMF
- Circulaire du 19-5-2021 / BO n°21 du 27/05/21

Le CAFIPEMF est le **certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** qui est exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Cet examen a été rénové à compter de la session 2022. Il vise désormais à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Le candidat s'inscrit à l'examen en année N-1 et se présente aux épreuves au cours de l'année N. Il passe **deux épreuves d'admission**, la première composée de deux séquences et la deuxième constituée de quatre séquences. Des modules de formation de 5 semaines non consécutives sont prévus pour préparer les épreuves : **observation et pratique accompagnée** auprès d'un PEMF ou CP et **formation** assurée conjointement par l'académie d'exercice du candidat et par l'INSPE ; ces semaines se déroulent préalablement aux épreuves d'examen.



l°) Données statistiques

Nouveaux candidats

Départements	Nombre de candidats inscrits		Nombre de candidats inscrits	Désistements	Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Décision	
	Sans aménagement de la 1 ^{ère} épreuve	Avec aménagement de la 1 ^{ère} épreuve				Admis	Non admis
Côte d'Or	22	0	22	2	20	11	9
Nièvre	7	2	8	0	8	4	4
Saône-et-Loire	10	5	15	4	11	7	4
Yonne	9	0	9	1	8	3	5
TOTAL	48	7	54	7	47	24	23

Candidats ayant été déclarés admissibles

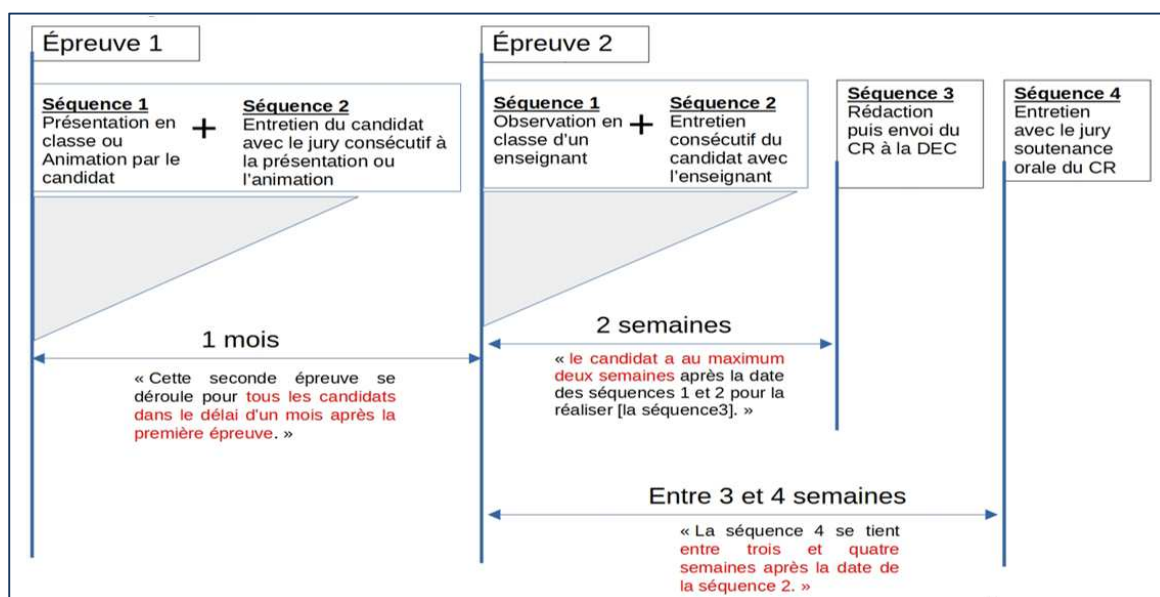
Départements	Nombre de candidats inscrits	Désistement	Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Décision	
				Admis	Non admis
Côte d'Or	5	1	4	3	1
Nièvre	6	1	5	2	3
Saône-et-Loire	4	0	4	4	0
Yonne	2	0	2	2	0
TOTAL	17	2	15	11	4

Total session 2023

Départements	Nombre de candidats inscrits	Désistement	Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Décision	
				Admis	Non admis
Côte d'Or	27	3	24	14	10
Nièvre	14	1	13	6	7
Saône-et-Loire	19	4	15	11	4
Yonne	11	1	10	5	5
TOTAL	71	9	62	36	26

II°) Analyse du déroulement des épreuves

Les deux épreuves d'admission permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification : - Penser, concevoir, élaborer ; - Mettre en œuvre, animer, communiquer ; - Accompagner ; - Observer, analyser, évaluer.



A. Première épreuve d'admission : deux séquences le même jour

✓ **SÉQUENCE 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe**

L'enseignement observé par le jury porte principalement, au choix du candidat et en fonction de son lieu d'exercice professionnel :

- soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Le temps d'enseignement observé durant cette séquence peut également porter, de manière complémentaire et au choix du candidat, et pour une durée maximum de 20 minutes, sur un autre domaine d'enseignement du programme, à condition que cela contribue explicitement à l'apprentissage des élèves en français ou en mathématiques.

Les points d'appui :

- Des candidats sérieux et motivés.
- Une autorité bienveillante des enseignants, un climat de classe propice.
- Des séances préparées avec soin, des outils de préparation clairs et lisibles.
- Des gestes professionnels bien installés : une aisance dans la gestion du groupe et des capacités à faire varier les modalités de travail des élèves.
- Une expertise pédagogique et didactique bien affirmée.
- Un cadre de travail construit, des habitudes de travail bien installées chez les élèves.

Les écueils à éviter :

- La gestion du temps : des séances sans clôture ni bilan dans le temps imparti.
- Les interactions entre élèves peu développées. L'interaction enseignant/élèves est souvent privilégiée.
- Lors de certaines séances observées, l'enseignant n'accompagne qu'un groupe d'élèves durant toute la durée de l'observation en particulier à l'école maternelle.
- Une structuration de séance pas toujours adéquate.
- Les dossiers présentés au jury sont parfois exhaustifs et manquent de lisibilité.
- La didactique des disciplines reste fragile.
- La différenciation est peu présente.
- Le manque de plus-value de travail de groupes par rapport aux objectifs visés.
- Une institutionnalisation insuffisamment réfléchie.

✓ **SÉQUENCE 2 : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'enseignement observé**

Durant cet entretien, le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse de sa propre pratique, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice, à proposer des outils, démarches et supports d'enseignement de qualité. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Les points d'appui :

- Une posture de formateur déjà engagée pour certains candidats.
- Un retour réflexif sur la séance de bonne qualité : bilan de séance ancré dans le quotidien de la classe à partir des réalisations des élèves et leurs acquis, propositions de prolongements et d'adaptations à partir d'observables.
- Une capacité à remettre en cause sa pratique.
- Une capacité à expliciter ses choix et définir son identité professionnelle.
- Des ressources didactiques bien choisies.

Les écueils à éviter :

- Un retour descriptif plutôt que réflexif : problème de décentration.
- Des difficultés à faire le lien entre théorie et pratique.
- Une analyse anticipée et préparée en amont qui portent préjudice à la fluidité des échanges, peu objectivée par rapport aux séances observées.
- Le volet pédagogique plus présent que le volet didactique.
- Des connaissances didactiques lacunaires qui pénalisent l'analyse de pratique.
- Une réflexion sur la différenciation trop centrée sur des apports matériels ou organisationnels de la classe.
- Des difficultés à gérer les émotions pour entrer dans une analyse réflexive objective.

Recommandations du jury :

- Être en capacité de déterminer les points d'appui et les axes de progrès.
- Savoir repérer les écarts entre la préparation et la mise en œuvre.
- Prendre appui sur les traces des élèves.
- Savoir prendre du recul pour faire une analyse didactique distanciée sans se limiter au volet strictement pédagogique.
- Être en capacité de faire référence à quelques chercheurs et didacticiens en relation avec l'observation.
- Rendre lisible les phases d'une séance d'apprentissage.
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement : utiliser un lexique précis et approprié aux différentes situations.
- Connaître les ressources déployées par l'institution (bulletin officiel, ressources Eduscol et guides institutionnels).
- Connaître l'actualité pédagogique et les dispositifs spécifiques.

AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION pour les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique : deux séquences *Les deux séquences sont consécutives. Elles ont lieu le même jour.*

✓ **SÉQUENCE 1 AMÉNAGÉE : observation par le jury d'une séance collective animée par le candidat dans le cadre de son contexte d'exercice professionnel.**

L'observation d'un candidat exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une action de formation professionnelle collective. Cette action concerne un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

L'observation d'un candidat directeur d'école déchargé de classe est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une réunion de nature pédagogique (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège) ou d'une action de formation professionnelle collective, initiale ou continue.

Le thème de l'action collective de formation ou de la réunion pédagogique animée porte, au choix du candidat :

- soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Le jury apprécie la capacité du candidat à animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de tous, de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée, à proposer des outils, démarches et supports didactiques et pédagogiques utiles, des prolongements possibles.

✓ **SÉQUENCE 2 AMÉNAGÉE : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'animation observé.**

L'entretien consiste en un échange permettant au candidat d'explicitier ses choix d'animation et de conduire une analyse du déroulement de l'action menée. Le jury évalue la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Les points d'appui :

- Un bon positionnement relationnel.
- Une bonne communication.
- Des interactions avec les stagiaires : prise en compte de leur propos.
- Des candidats qui ont su engager les stagiaires (mise en scène et participation des stagiaires recherchée).
- Des déroulements bien pensés et cohérents.
- Des apports didactiques et pédagogiques équilibrés.
- Un respect du cadre contraint : les épreuves réussies ciblent un angle précis d'un champ disciplinaire (format épreuve d'une heure).
- Une maîtrise des contenus didactiques et de l'outil numérique pour la présentation.

Les écueils à éviter :

- Une gestion du temps parfois complexe liée au format d'une heure (au risque de ne pas rendre actif les stagiaires).
- Des apports théoriques présentés de manière concentrée plutôt que distillés au cours de la séance.
- Une difficulté d'analyse et de prise de recul immédiate sur la séance collective.
- Une action de formation qui prend la forme d'un cours sans interactions avec le public concerné.
- Des mises en situation rapides, difficiles à exploiter véritablement.
- Une volonté de tout dire, tout faire malgré le temps très court imparti.
- Une difficulté de sortir d'un plan préétabli et d'ainsi prendre en compte les interactions avec les stagiaires.
- Une déconnexion entre les apports théoriques et la pratique de classe.
- Un manque d'éléments concrets et de conseils ciblés transférables par les professeurs des écoles.

Recommandations du jury :

- Circonscrire un objet d'étude précis pour correspondre au format de l'épreuve (1 heure).
- Partir d'une problématique et s'appuyer sur des documents bien choisis en nombre limité.
- Maîtriser les contenus et les adapter au public.
- Instaurer une véritable communication avec le groupe.
- Alternier apports et mises en situation des stagiaires.
- Opérer des synthèses.
- Identifier les plus-values de l'action de formation collective pour le public ciblé.
- Maîtriser le vocabulaire utilisé.
- Être en mesure de répondre à des questions précises concernant les auteurs et chercheurs cités lors de l'action de formation collective.

B. Seconde épreuve d'admission : quatre séquences

Les séquences 1 et 2 sont consécutives. Elles ont lieu le même jour, dans un délai d'un mois maximum après la date de la première épreuve d'admission. Le candidat bénéficie d'une pause de 15 minutes entre les séquences 1 et 2. La séquence 3 a lieu hors de la présence du jury, le candidat a au maximum deux semaines après la date des séquences 1 et 2 pour la réaliser. La séquence 4 se tient entre trois et quatre semaines après la date de la séquence 2.

- ✓ **SÉQUENCE 1 : observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe**

Selon le choix précédemment opéré par le candidat pour le niveau et le domaine d'enseignement lors de la 1ère épreuve d'admission, l'enseignant observé sera choisi dans un autre niveau (maternelle versus élémentaire) et conduira un temps d'enseignement dans un autre domaine d'enseignement (français ou activités langagières versus mathématiques ou construction du nombre).

- ✓ **SÉQUENCE 2 : analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné, en présence du jury**

Cette phase de l'épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé, à ordonner et hiérarchiser ses remarques, à formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et à s'assurer de leur compréhension, à proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

- ✓ **SÉQUENCE 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1**

Le rapport de visite prend la forme d'un écrit rédigé sur papier libre d'une longueur maximum de deux pages. Il est transmis par le candidat au service organisateur dans un délai de deux semaines après la date de la séquence 2.

- ✓ **SÉQUENCE 4 : entretien du candidat avec le jury**

Le candidat procède à une analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la séquence 2, explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé en séquence 3.

Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la séance observée en séquence 2. Il permet au jury d'apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat, d'évaluer sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Les points d'appui :

Séquences 1 et 2

- Une prise de notes efficace et organisée.
- Une identification des points essentiels et les priorités à aborder lors de l'entretien pour mener une critique constructive.
- Une posture bienveillante et un climat d'écoute et de dialogue facilitant l'échange.
- Des observations du candidat pertinentes et argumentées.
- Une bonne capacité à hiérarchiser les difficultés perçues et à donner des conseils concrets et valides.
- L'assurance d'une bonne compréhension des conseils par le néo-titulaire.
- Une circulation discrète dans la classe pour ne pas perturber la séance.

Séquence 3

- Les rapports de visites sont fidèles aux échanges oraux.
- Ils sont clairs et concis, le langage écrit est maîtrisé.
- Une volonté de dégager des points positifs.

Séquence 4

- Une présentation efficace des trois premières séquences et une bonne gestion du temps de la présentation.
- Une capacité à s'emparer du questionnement du jury tout en revisitant les propositions faites au néo-titulaire.

Les écueils à éviter :

Séquences 1 et 2

- Des critères d'analyse et un schéma d'entretien « préconstruit » que le candidat fait fonctionner sans l'adapter à l'interlocuteur.
- Une difficulté à prendre en compte la préoccupation principale formulée par le néo-titulaire observé pour se focaliser sur le déroulement de l'entretien initialement préparé.
- Un retour sur la séance en privilégiant un ordre chronologique strict.
- Des difficultés à ordonner et prioriser les axes de travail retenus.
- Des difficultés à appuyer son propos sur des références théoriques.
- Des apports théoriques qui ne nourrissent pas toujours le propos.
- Des connaissances didactiques fragiles.
- Une extrême bienveillance qui peut aboutir à une survalorisation du néo-titulaire en occultant les difficultés de sa pratique.
- Des difficultés à entrer rapidement dans le cœur de l'entretien.
- Des difficultés pour trouver le bon équilibre entre structuration de l'entretien et souplesse dans les échanges.
- Un temps de parole déséquilibré.
- Le conseil pédagogique et organisationnel est premier par rapport aux aspects didactiques centrés sur les contenus d'apprentissage.
- Des conseils contre-productifs voire erronés.
- Peu d'appuis sur les traces écrites ou les productions orales des élèves.
- Peu d'approfondissement quant aux axes dégagés.
- Une difficulté à équilibrer la conduite de l'entretien et l'appui sur sa prise de notes.

Séquence 3

- Des écrits insuffisamment structurés, parfois lapidaires suite à une analyse minimale de la pratique.
- Des propos et/ou des ressources citées dans les rapports pas toujours évoqués lors de l'entretien ni accompagnés par une présentation orale.
- Certaines références proposées ne sont pas en lien avec l'objet de l'observation.
- Un manque de connaissances relatives au cycle ou au domaine disciplinaire.
- Des conseils parfois trop éloignés de la pratique de l'enseignant.
- Des éléments de progrès insuffisamment développés.
- Un usage de « formules » au détriment d'une analyse fondée sur des critères objectifs.

Séquence 4

- Des analyses superficielles voire hors sujet.
- Un manque de connaissances didactiques à consolider entre la séquence 2 et la séquence 4.
- Des candidats centrés sur des gestes professionnels au détriment du sens des apprentissages.
- Des difficultés à entrer dans une controverse professionnelle en restant sur les premières représentations.
- Un entretien insuffisamment préparé.
- Une appropriation parfois approximative des ressources professionnelles.

Recommandations du jury :

- Veiller à un juste équilibre du temps de parole.
- Structurer la conduite de l'entretien.
- Dégager deux ou trois priorités et hiérarchiser les conseils.
- Faire prendre conscience au néo-titulaire de ses points d'appui.
- Aider l'enseignant débutant à progresser sans complaisance ni démagogie, sans agressivité ni dogmatisme.
- Prendre en compte les réponses des élèves, leurs erreurs, leurs stratégies et leurs procédures.
- Investir davantage l'aspect didactique en donnant une place raisonnable à l'aspect pédagogique.
- Connaître les fondamentaux des trois cycles.
- Prendre le recul nécessaire entre la séquence 2 et la séquence 4.
- Consolider ses connaissances didactiques avant la séquence 4.

Admission à deux conditions cumulatives :

- **obtenir au moins 20 points sur 40**
- **obtenir au moins 10 points sur 20 à chaque épreuve**

En cas de non admission :

Possibilité de conserver une note supérieure ou égale à 10 à l'une des deux épreuves d'admission.

RECOMMANDATIONS GLOBALES DU JURY

En guise de synthèse, les **principales recommandations** mentionnées ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la préparation comme dans la prestation des candidats :

- entrer dans la controverse professionnelle sans s'enfermer dans des certitudes ;
- connaître des références didactiques appropriées ;
- utiliser un langage professionnel précis, soutenu et modélisant ;
- connaître les orientations institutionnelles en vigueur et les spécificités liées aux différents cycles ;
- si les références théoriques ne sont pas connues des candidats, le mois entre l'entretien avec le néo-titulaire et l'entretien avec le jury doit pouvoir permettre un approfondissement des connaissances didactiques ;
- prendre connaissance en amont des grilles d'évaluation figurant dans le bulletin officiel.